

# Procédure file

Informations de base	
NLE - Procédures non législatives	2013/0806(NLE)
Procédure terminée	
Nomination de Neven Mimica en tant que membre de la Commission	
Sujet 8.40.03 Commission européenne	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<b>IMCO</b> Marché intérieur et protection des consommateurs		
Conseil de l'Union européenne Commission européenne	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	<b>ENVI</b> Environnement, santé publique et sécurité alimentaire (Commission associée)	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	DG de la Commission <a href="#">Secrétariat général</a>	Commissaire BARROSO José Manuel	

Evénements clés			
02/05/2013	Publication de la proposition législative	<a href="#">N7-0062/2013</a>	
23/05/2013	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
10/06/2013	Annonce en plénière de la saisine des commissions associées		
12/06/2013	Décision du Parlement	<a href="#">T7-0249/2013</a>	Résumé
01/07/2013	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
01/07/2013	Fin de la procédure au Parlement		
02/07/2013	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de procédure	2013/0806(NLE)
Type de procédure	NLE - Procédures non législatives
Sous-type de procédure	Nomination

Base juridique	Traité sur l'Union européenne TEU 17-p7-a3
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	IMCO/7/12648

## Portail de documentation

Document de base législatif	<a href="#">N7-0062/2013</a>	02/05/2013	CSL	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique	<a href="#">T7-0249/2013</a>	12/06/2013	EP	Résumé

## Acte final

[Décision 2013/344](#)  
[JO L 183 02.07.2013, p. 0010](#) Résumé

## Nomination de Neven Mimica en tant que membre de la Commission

---

Le Parlement européen a adopté par 565 voix pour, 64 voix contre et 64 abstentions une décision portant approbation de la nomination de Neven MIMICA (HR) en tant que membre de la Commission (politique des consommateurs) pour la durée du mandat de la Commission restant à courir jusqu'au 31 octobre 2014.

Cette nomination prendra effet le 1<sup>er</sup> juillet 2013, au moment où la Croatie deviendra membre à part entière de l'Union européenne.

La décision du Parlement européen fait suite à l'audition de M. MIMICA le 4 juin 2013, qui s'est tenue devant la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs, en association avec la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire, et à la déclaration d'évaluation établie à l'issue de cette audition au Parlement européen.

## Nomination de Neven Mimica en tant que membre de la Commission

---

OBJECTIF: nomination d'un membre à la Commission.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision 2013/344/UE du Conseil prise d'un commun accord avec le président de la Commission du 1<sup>er</sup> juillet 2013 portant nomination d'un membre de la Commission européenne.

CONTENU : d'un commun accord avec M. José Manuel DURÃO BARROSO, président de la Commission, le Conseil a nommé M. Neven MIMICA (HR) membre de la Commission pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 31 octobre 2014.

ENTRÉE EN VIGUEUR: 01.07.2013.